



Que contient la charte du Hamas de 1998 au sujet d'Israël ?

Une grande controverse entoure la charte du Hamas de 1988 et, plus précisément, les dispositions qui sont perçues comme sous-entendant la destruction de l'État d'Israël. Voici certains des principaux points de la charte qui concernent Israël :

- **Art. 6 : Particularité et indépendance :** « Le Mouvement de la résistance islamique est un mouvement palestinien qui vénère Allah, dont le mode de vie est inspiré de l'Islam, et qui veut ériger la bannière d'Allah sur chaque centimètre carré de la Palestine. [...] »
- **Art. 11 : La stratégie du Hamas : la Palestine est un Waqf islamique :** « Le Mouvement de résistance islamique considère que la terre de Palestine est un Waqf islamique [ndlr : c'est-à-dire la dotation des biens] à travers les générations et, jusqu'au Jour de la Résurrection, nul ne peut y renoncer, en partie ou en tout, ou l'abandonner en partie ou en tout. [...] »
- **Art. 13 : Des solutions pacifiques, initiatives [de paix] et conférences internationales :** « Des initiatives [de paix], que l'on appelle des solutions pacifiques, et les conférences internationales pour résoudre le problème palestinien sont toutes contraires aux croyances du Mouvement de la résistance islamique. Car renoncer à une partie quelconque de la Palestine signifie renoncer à une partie de la religion. Le nationalisme du Mouvement de la résistance islamique fait partie de sa foi, il éduque ses membres à adhérer à ses principes et à ériger la bannière d'Allah sur leur patrie ... [...] »

Le Hamas veut-il la paix ?

Oui. Depuis 2004 les dirigeants du Hamas ont déclaré à maintes reprises qu'ils accepteraient une paix fondée sur un retrait israélien jusqu'aux frontières de 1967 (c'est-à-dire la *ligne verte*). À l'heure actuelle, Israël maintient une occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et a environ 450 000 colons établis en territoire palestinien occupé. Le 6 janvier 2004, le cofondateur du Hamas Abdel Aziz al-Rantissi a offert de facto une reconnaissance d'Israël, si Israël se retirait jusqu'aux frontières de 1967¹. De manière significative, au cours des élections palestiniennes de 2006, le Hamas a omis de réclamer la destruction d'Israël dans sa plate-forme électorale². Il a également adopté une politique d'ambiguïté en ce qui concerne le plan de paix saoudien qui a été ressuscité en 2007 : comme membre du gouvernement palestinien d'union nationale de l'époque, le Hamas n'a ni bloqué ni accepté le plan, mais a permis à Mahmoud Abbas de voter en faveur du plan au nom de l'Autorité palestinienne. Le plan aurait normalisé les relations entre Israël et le monde arabe, si Israël s'était retiré aux frontières de 1967. Le chef en exil du Hamas, Khaled Meshaal, a également déclaré que le Hamas acceptera l'existence d'Israël et le reconnaîtra en tant qu'État qu'une fois qu'un État palestinien sera créé. En 2007, M. Meshaal a déclaré que « le problème n'est pas qu'il y ait une entité appelée Israël. Le problème est que l'État palestinien n'existe pas. »³

Pourquoi Israël refuse-t-il de négocier avec le Hamas ?

Sur la base de certaines des dispositions de la charte du Hamas, comme décrit ci-dessus, Israël et d'autres pays font valoir que la négociation avec le Hamas, en tant que gouvernement palestinien légitimement élu, n'est pas possible. Israël affirme que des clauses de la charte peuvent être interprétées comme signifiant que le Hamas cherche activement la destruction d'Israël et qu'il ne reconnaît pas les accords passés entre Israël et l'OLP (Organisation de libération de la Palestine). Cependant, il ya deux problèmes avec la position d'Israël :

1. Pourquoi une telle reconnaissance est nécessaire pour que des négociations aient lieu entre le Hamas, Israël et d'autres nations.
2. Si Israël insiste sur le fait que le Hamas lui doit la « reconnaissance », ne devrait-il pas accorder la même reconnaissance aux Palestiniens ?

Est-ce que la « reconnaissance » était une condition importante lors des négociations antérieures?

Non. Il est important de noter qu'Israël a négocié des accords de paix avec l'OLP, et ce, *malgré le fait que, dès lors, des clauses similaires étaient incluses et en vigueur dans la Charte nationale palestinienne de 1968*. Ces clauses ont été abrogées *seulement après* que la Déclaration de principes de 1993 (Oslo) a été signée. Il est essentiel ici de souligner que, bien que l'OLP ait officiellement reconnu le droit d'Israël d'exister, ce dernier *n'a pas reconnu le droit au peuple palestinien au statut d'État*, ni dans des communiqués officiels ni par l'invalidation de certaines

parties de sa charte¹. Au lieu de cela, Israël ne reconnaît que l'OLP comme le représentant légitime du peuple palestinien.

La Déclaration de principes de 1993 marqua *le début* des négociations formelles entre Israël et l'OLP.² Quoiqu'il en soit, les négociations qui ont conduit à sa signature ont eu lieu entre des représentants d'Israël et l'OLP à un moment où la charte de cette dernière contenait encore des clauses contre Israël, et qu'Israël considérait officiellement l'OLP comme une organisation terroriste⁴.

Il était entendu par les deux parties que la reconnaissance mutuelle formelle serait le *résultat* de négociations et non pas une *condition préalable* à celles-ci. Le fait que la charte de l'OLP réclamait la libération de la Palestine n'a pas gêné Israël à l'époque; donc cela ne peut être considéré comme une excuse acceptable à l'heure actuelle. De plus, les clauses officielles de la charte de l'OLP n'avaient pas empêché l'organisation d'adopter des positions qui entraient en contradiction avec ces clauses, tout comme le Hamas a indiqué qu'il était prêt à accepter la solution de deux états indépendants, l'un hébreu et l'autre palestinien⁵ ⁶.

Est-ce que Israël reconnaît le droit d'exister des Palestiniens ?

Non, pas nécessairement. Depuis sa fondation en 1973, le parti du Likoud a soit formé le gouvernement israélien soit a été le principal parti d'opposition. En outre, il était au pouvoir à un moment où les accords d'Oslo avec l'OLP étaient encore en cours de négociation. Au sujet du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, il est écrit dans la plateforme électorale du Likoud de 2006 :

Le gouvernement d'Israël rejette catégoriquement la création d'un État arabe palestinien à l'ouest du Jourdain. Les Palestiniens peuvent gérer leur vie librement, dans le cadre de l'autonomie, mais pas en tant qu'État indépendant et souverain. Ainsi, par exemple, en matière d'affaires étrangères, de la sécurité, de l'immigration et de l'écologie, leur activité est limitée à la conformité avec les impératifs de l'existence d'Israël, de sa sécurité et de ses besoins nationaux.⁷

D'autres exemples de l'opposition pure et simple d'Israël à un État palestinien :

- Lorsque certains membres du Likoud –notamment Ariel Sharon – ont commencé à discuter de la possibilité d'échange de terres pour la paix sous le prétexte de créer des « frontières défendables » pour Israël, il s'en est suivi une crise majeure au sein du parti. En fin de compte, le Comité central du Likoud a voté contre un État palestinien en 2002⁸, puis le parti se scinda en 2005 lorsque Sharon a formé le parti Kadima. Le Likoud continue de s'opposer à la création d'un État palestinien⁹.
- En Octobre 2006, le gouvernement dirigé par Kadima, élu en 2006, a formé une coalition comprenant le parti Israel Beytenou (IB), pour une période d'environ 15 mois. Le fondateur et chef du IB, Avidgor Lieberman, a ouvertement prôné la « séparation » des Arabes en Israël. Le parti estime que les négociations territoriales avec les Palestiniens ont une « tare irrémédiable » et que tout futur État palestinien ne peut se trouver qu'à l'intérieur de l'actuelle Jordanie¹⁰. Le parti s'est séparé de la coalition Kadima en janvier 2008 pour protester contre les négociations de paix avec l'Autorité palestinienne.
- L'Union nationale, une alliance de droite de trois partis politiques en Israël, préconise également le nettoyage ethnique des Palestiniens par le « transfert » de la population arabe d'Israël et des territoires occupés vers les pays arabes.

Alors que le Likoud et d'autres plates-formes politiques représentent le point de vue d'un parti et non pas nécessairement de l'État d'Israël, il existe des lois israéliennes qui sont en contradiction avec quelques-uns des éléments de base des négociations avec les Palestiniens. Par exemple, l'une des lois fondamentales d'Israël porte sur le statut de Jérusalem et stipule que « 1. Jérusalem, *complète et unie*, est la capitale d'Israël. » Une telle clause figurant dans l'une des lois fondatrices de l'État d'Israël fait penser que les approches de paix d'Israël devraient être examinées aussi sérieusement que celles des Palestiniens.

¹ « Hamas 'ready to accept phased withdrawal' ». ABC News, 26 janvier 2004, <http://www.abc.net.au/news/stories/2004/01/26/1031619.htm> accédé le 19 janvier 2009.

² « Hamas drops call for destruction of Israel from manifesto ». Chris McGreal, The Guardian, 12 janvier 2006, <http://www.guardian.co.uk/world/2006/jan/12/israel> . accédé le 19 janvier 2006.

³ « Hamas official accepts Israel but stops short of recognition ». The Guardian, 11 janvier 2007.

⁴ Israeli Knesset website, Oslo Accords. http://www.knesset.gov.il/lexicon/eng/oslo_eng.htm. accédé le 10 janvier, 2009

⁵ « Hamas official says group ready for 'two-state solution' ». USA Today, 4 juillet 2006.

⁶ « Hamas accepts two-state idea, says Carter ». The Guardian, 22 avril 2008.

⁷ Site web du Likoud: http://www.knesset.gov.il/elections/knesset15/elikud_m.htm. Consulté le 16 janvier 2009.

⁸ « Likud's vote against statehood has handed its Arab enemies a gift ». The Independent, 14 mai 2002.

⁹ « Likud: Oslo is dead, but Sharon supports Palestinian state ». Haaretz, 2003.

¹⁰ Martin, Patrick, "Anti-Arab sentiment swells among youth in aftermath of Gaza war," The Globe and Mail, 26 janvier 2009.